

**MAIRIE
DE
COMBON**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/19**

Séance du 27 mars 2026 à 19h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de :

- Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire sortant, pour ouvrir la séance et déclarer le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.
- Monsieur Philippe DEPARROIS, conseiller municipal le plus âgé, pour l'élection du nouveau maire.
- Madame Elizabeth JEAN, élue maire, pour le reste de la séance.

Date de la convocation : 23/03/2026

Étaient présents : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS, Mme Stéphanie AUFRERE, M. Didier AMMELOOT, Mme Morgane BARRE, M. Patrice DELANNOY, Mme Odile DELARUE, M. Edouard DESMONTS, Mme Stéphanie GALLET, Mme Estell GONTHIER, M. Romain LAFOSSE, M. Sébastien PAUMARD, M. Xavier SAUVALLE

Absents excusés :

- Monsieur Charles GENEVIEVE (a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUFRERE)
- Madame Mélissa LACROIX (a donné pouvoir à Mme Stéphanie GALLET)

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 13

Objet : Election d'un représentant au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-7 ;

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Madame le maire indique qu'il convient de procéder à la désignation du représentant qui siègera au comité syndical du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique.

Au regard de l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, l'élection du délégué s'est déroulée au scrutin public à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) décide d'élire Monsieur Philippe DEPARROIS en tant que représentant au comité syndical du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- **Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :** 31 MARS 2026

- **Publication le :** 31 MARS 2026

Fait à COMBON, le 27/03/2026

Elizabeth JEAN
Maire de Combon

Morgane BARRE
Secrétaire de séance

